

## SYMPOSIUM AGORANTIC

28 janvier - Amphithéâtre 2E07, Campus Hannah Arendt  
Avignon Université

9H30

Accueil des participants

10H

Mots d'Eric Triquet et Rachid Elazouzi, directeurs de la FR

10H15

Code is law : regards croisés sur quelques interactions et affrontements des normes juridiques et informatiques ».

Intervention conjointe d'Emmanuel Netter (MCF en Droit privé et sciences criminelles, Avignon Université) et François Pellegrini (PU informatique à l'Université de Bordeaux et commissaire à la CNIL)

« Code is law » : la célèbre formule du juriste américain Lawrence Lessig, signifie qu'il existe une « norme informatique » ayant pour effet d'orienter les comportements humains. Selon la manière dont est construit un algorithme de recommandation ou d'ordonnancement des actualités, on peut promouvoir la concurrence ou l'étouffer, pousser le destinataire à ouvrir son horizon intellectuel ou le refermer sur une bulle de confort. En agissant sur les terminaux (ordinateurs personnels, ordiphones...), on peut laisser s'exprimer le droit de propriété de l'utilisateur, ou l'enfermer dans des mesures techniques de protection si serrées que ce droit disparaîtra pratiquement. Les blockchains prétendent contourner les intermédiaires classiques et les professions réglementées au profit d'organisations décentralisées. Les smart contracts se proposent d'exécuter les accords de volonté de manière automatisée, en se dispensant du service public de la justice.

Emmanuel Netter et François Pellegrini engageront un dialogue autour de ces questions.

14H

Le rôle des infrastructures et des architectures techniques dans la gouvernance de l'Internet, Francesca Musiani (CR au CNRS, ISCC)

La gouvernance de l'Internet est souvent comprise comme un exercice de pouvoir de la part des Etats et des organisations internationales, dont le "réseau des réseaux" serait la cible. Cette intervention montrera comment les infrastructures et les architectures techniques de l'Internet sont également des instruments de pouvoir très puissants. Cela tient non seulement aux choix de conception et de design qui sous-tendent ces infrastructures, mais aussi aux stratégies d'acteurs qui les co-optent à des fins économiques et politiques, souvent éloignés du but original pour lequel ces infrastructures ont été conçues.

15H15

Partis politiques et numérique : entre occasions manquées et désillusions, Michaël Bardin (MCF en droit public, Avignon Université)

L'émergence de nouveaux moyens d'expression, grâce à des dispositifs numériques plus accessibles pour les citoyens, laissait espérer un renouvellement de la représentation comme de la participation politique. Pourtant, force est de constater que la « révolution » annoncée n'a, pour l'instant, pas eu lieu. D'une part, même si la communication politique s'est modernisée (influence des réseaux sociaux), il est difficile d'y voir un réel progrès. D'autre part, l'émergence de nouveaux mouvements politiques (Parti Pirate, Mouvement 5 étoiles en Italie ou encore Podemos en Espagne) ne semble pas réellement remplacer, comme cela était annoncé, la participation citoyenne au cœur de la vie politique.

16H30

Clôture de la journée par les directeurs